



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Brest, le 24 février 2021

**Délégation à la mer et au littoral
Pôle littoral et affaires maritimes de Brest-Morlaix
Unité domaine public maritime Nord Finistère**

**AVIS du Service gestionnaire
du Domaine Public Maritime
en clôture d'instruction administrative**

Considérant la demande de la Société PHARES SASU sollicitant auprès de l'État l'octroi d'une concession d'utilisation du domaine public maritime à son bénéfice pour l'immersion et le raccordement électrique de deux hydroliennes dans le passage du Fromveur à Ouessant dans le cadre du projet PHARES (Programme d'Hybridation Avancée pour Renouveler l'Énergie dans les Systèmes insulaires).

Considérant le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2124-3 ;

Considérant le décret n° 2020-677 du 4 juin 2020 relatif à l'utilisation du domaine public maritime naturel en dehors des limites administratives des ports ;

Vu les avis des personnes publiques consultées sur ce projet d'installation :

- Préfet maritime de l'Atlantique : avis conforme du 9 juin 2020
- Commandant de la zone maritime Atlantique : avis conforme du 1^{er} octobre 2020
- Maire d'Ouessant : avis du 31 août 2020
- Maire de Molène : avis du 8 août 2020
- Direction générale des Finances Publiques / Service Local du Domaine : en attente montant redevance – saisine de la direction centrale
- Direction interrégionale de la Mer du Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM) : avis du 6 août 2020
- Agence régionale de la santé : avis du 30 juin 2020
- RTE – Réseau de transport d'électricité : avis du 7 août 2020
- ORANGE – France Télécom : avis du 1^{er} septembre 2020
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) : avis du 29 septembre 2020
- Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère : avis du 2 octobre 2020
- Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (site classé) : autorisation du 1^{er} décembre 2020

- Parc naturel marin d'Iroise : avis conforme du 28 mai 2020 assorti de recommandation d'un complément d'information
- Ministère de la Culture - Direction générale des Patrimoines – Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines : arrêté du 20 octobre 2020 portant prescription d'un diagnostic archéologique
- Commission nautique locale (CNL) : avis du 11 septembre 2020
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS): avis du 29 septembre 2020

Sous réserve des résultats du diagnostic archéologique réalisé conformément à l'arrêté du Ministère de la Culture – DRASSM n° 2020-179 du 20 octobre 2020, j'émet un avis favorable au projet d'immersion et de raccordement électrique de deux hydroliennes dans le passage du Fromveur à Ouessant et à poursuivre la procédure, sous réserve de la prise en compte par le futur concessionnaire des prescriptions figurant dans le projet de convention joint au dossier d'enquête publique.

Le chef de l'unité domaine public maritime Nord Finistère,



Denis SÈDE